



L'appel du Comité de suivi de la loi Dalo pour faire valoir les droits des personnes sans-abri

Lundi 4 mars, 14h00
Salle du 12^e étage de l'Hôtel de Ville

En présence de

Eric Piolle

Maire de Grenoble

Marie-Arlette Carlotti

Présidente du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

René Dutrey

Secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et Rapporteur du comité de suivi de la loi Dalo

À l'occasion du 12^e anniversaire de la loi Droit Au Logement Opposable (DALO), le Comité de suivi de la loi DALO se réunit exceptionnellement à Grenoble.

Le Comité de suivi a pour mission de formuler toute proposition relative à la mise en œuvre du DALO. Il donne son avis sur toute question dont le Gouvernement le saisit. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République, au Premier ministre et au Parlement.

Il est composé de 40 membres acteurs du logement et de l'hébergement et 18 membres du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (dont des parlementaires).

Le comité ainsi que l'ensemble des organisations qui le composent lanceront lundi 4 mars **l'appel de Grenoble pour faire valoir les droits des personnes sans-abri et mal logées**. Il demande un véritable accompagnement des

personnes concernées par le recours DALO par les différents acteurs (services de l'État, collectivités, opérateurs, militants associatifs) afin de garantir ce droit fondamental, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le Comité propose ainsi que des Equipes mobiles juridiques (EJM), à l'image de celle lancée à Grenoble, soient créés dans toutes les métropoles de France.

Pour rappel, [l'EJM a été lancée à Grenoble en avril 2018](#). Elle vise à rendre effectifs le DALO et le DAHO.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE:

11h15: réunion du Comité autour de l'appel

14h: Temps presse de Marie-Arlette Carlotti (Présidente du HCLPD) et René Dutrey (Secrétaire général du HCLPD et Rapporteur du Comité), en présence des élus grenoblois.